

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 32 - Procurations : 7
Rappel des dates : Convocation Générale : 13/12/2024 - Affichage : 13/12/2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYÈRE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à LAUDE Jean-Yves - 19/12/24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à CHARPENTIER Dominique-17/12/24	
	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 19/12/24	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir donné à DE GALARD Gilles - 17/12/24	
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à SURUT Jackie - 16/12/24	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVÈQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial			X
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain			X
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à LECOMTE Jean-Claude - 17/12/24	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à PRÉ Michel - 18/12/24	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Schéma Directeur des Modes Actifs.

Délibération n° 2024-145

La Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien a fait le choix, dans son PADD, de garantir des aménagements de qualité pour les modes actifs sur son territoire en vue de développer la mobilité active et de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclables.

La mise en œuvre de ce projet de territoire nécessite sa planification dans un Schéma Directeur dont l'étude et la rédaction ont été confiées à VIZÉA. L'établissement du Schéma Directeur des Modes Actifs a suivi un calendrier décliné en 3 phases. Les phases 1 et 2 ont permis de définir, d'une part, les enjeux de ce document de planification comme suit :

- Développer le réseau cyclable en connectant les aménagements existants ou planifiés ainsi que les polarités identifiées ;
- Développer la culture vélo sur le territoire afin qu'il ne soit plus exclusivement considéré comme uniquement destiné au sport et de loisir ;
- Accompagner les communes dans l'amélioration des conditions de la marche dans leurs centres-bourgs ;
- Favoriser l'intermodalité en développant les modes actifs sur le territoire et en facilitant l'accès aux réseaux de transports déjà existants (ferroviaire, covoiturage, autopartage) ;
- Insérer l'intercommunalité dans une dynamique commune à celle du pôle métropolitain du Mans et les territoires voisins pour permettre de développer des liaisons.

D'autre part, les orientations de ce Schéma sont répertoriées comme suit :

- Accompagner les communes dans la mise en place d'actions de sécurisation des centres-bourgs pour les modes actifs ;
- Favoriser un apaisement des centres-bourgs ;
- Connecter les aménagements cyclables existants et en projet ;
- Desservir les polarités à 3 échelles différentes : à l'intérieur des centres-bourgs – depuis les hameaux en direction des centres-bourgs – entre les centres-bourgs identifiés ;
- Assurer la continuité avec les territoires voisins (Métropole du Mans, CC de Maine Cœur de Sarthe ...) ;
- Sécuriser les points durs : intersections dangereuses, routes départementales ... ;
- Développer des services et équipements vélo sur le territoire afin de favoriser une émergence des pratiques ;
- Développer et améliorer l'offre de stationnement vélo sur le territoire ;
- Faciliter le rabattement vers les services de mobilités déjà existants (train, cars, covoiturage, autopartage) ;
- Développer des équipements et services permettant d'inciter et faciliter l'intermodalité : offre de stationnement en gare ... ;
- Engager des mesures incitatives pour dynamiser l'usage quotidien du vélo sur le territoire ;
- Mener une campagne de communication autour des modes actifs.

Entre outre, le Comité de pilotage réuni le Mardi 21 Mai 2024 a validé 13 actions énumérées à la page 8 du document de planification annexé à la présente délibération.

La phase 3 a conduit à :

- La rédaction des fiches actions et des fiches itinéraires (11 itinéraires) à court, moyen et long terme ;
- La réalisation de cartographie des itinéraires cyclables planifiés ;
- L'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;
- La rédaction du livrable final.

Dans cette dernière phase, le document de planification fait un état de la programmation et de l'évaluation financière de chaque action y compris les aides à l'ingénierie et aux pistes cyclables ou voies vertes dont la Collectivité peut bénéficier.

À l'issue du diagnostic territorial au travers des trois (3) phases, il revient au Conseil Communautaire d'approuver le Schéma Directeur des Modes Actifs et de le rendre exécutoire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Gensois Bilurien ;

Considérant que les autorités organisatrices de la mobilité, dont la Communauté de Communes, contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain ;

Considérant que les mobilités actives, notamment, la marche à pied et le vélo, contribuent à la mise en œuvre des objectifs de lutte contre la sédentarité et de limitation ou de réduction des risques, accidents, nuisances, notamment sonores, émissions de polluants et de gaz à effet de serre et à la préservation de la santé publique ;

Vu le rapport du Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, habitat et mobilités.

Après en voir délibéré, décide de rejeter le Schéma Directeur des Modes Actifs de la Communauté de communes Le Gensois Bilurien et ses fiches-actions associées.

Rejetée.

Pour (12) : A. PIGNÉ, A. MONGELLA, D. CHARPENTIER, N. GUILMAIN, B. BOUZEAU, J-M. ROYER, M. PRÉ, C. LEVASSEUR, I. LEMEUNIER, A. COURTABESSIS, C. DUGAST, C. TERTRE.

Contre (19) : O. DOUYÈRE, R. ESNAULT, A-F. PLANCHON, V. GODEFROY, D. DROUET, A. TRIFAUT, S. FOUQUET, M. MACÉ, C. OZAN, G. DE GALARD, F. FLOQUET, T. FOULON, J. SURUT, C. GADEMER, D. CHRISTIANY, S. LEDRU, J-C. LECOMTE, N. CHAILLOUX, C. MATHÉ.

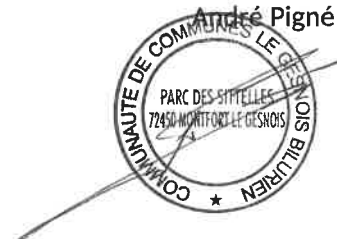
Abstentions (8) : A-M. DELOUBES, J. ASSE-ROTTIER, M. FROGER, C. BUIN, V. BARAIS, C. PINTO, J-Y. LAUDE, A.FROGER.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 20 Décembre 2024,

Le Président,

André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr